



COUPES DE BOIS 2024

Le conseil municipal a approuvé par délibération du 29 janvier 2024 la décision de l'ONF, de créer des zones d'affouage sur la commune de Saint Bonnet du Gard.

Qu'est-ce que l'affouage ?

L'affouage est une pratique ancestrale qui permet aux habitants d'une commune de bénéficier de la coupe de bois sur les forêts communales, sous certaines conditions. Ce bois est destiné à l'usage domestique, principalement pour le chauffage. Cette tradition, encadrée par l'Office National des Forêts (ONF), permet une gestion durable des ressources forestières tout en offrant un avantage direct aux citoyens.

Ce qui est offert aux habitants de Saint Bonnet du Gard

Dans le cadre de cette tradition, le conseil municipal de Saint Bonnet du Gard, en collaboration avec l'ONF, a décidé de créer des zones d'affouage sur la commune, plus précisément dans la zone de Serre Redon, accessible via la DFCI B53, depuis Remoulins.

Dix coupes de bois seront proposées aux habitants du village pour l'année 2024. La distribution des parcelles se fera par tirage au sort. Les habitants intéressés doivent s'inscrire en mairie avant le 18 octobre 2024.

Réunion d'information

Pour répondre à toutes vos questions, une réunion d'information aura lieu le 25 septembre 2024 à 18h à la Maison de la Culture. Cette réunion sera animée par Monsieur RAVAUX, technicien de l'ONF, qui présentera les modalités et le cadre de l'affouage pour cette année.

Nous vous encourageons vivement à participer à cette initiative pour profiter de cette ressource naturelle tout en contribuant à la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes en mairie jusqu'au 18 octobre 2024.